

## Retour d'expérience

# La Trame verte et bleue au sein du plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal

**Le développement de la Trame verte et bleue dans les grandes zones urbaines est un des aspects de ce projet. L'exemple de sa mise en place au sein du Grand Montréal permet d'envisager dans quelle mesure la TVB met en valeur l'environnement local, comment elle s'est insérée au paysage urbain et comment elle est actuellement suivie.**



Les régions métropolitaines offrent des cadres de vie diversifiés. L'environnement naturel et bâti qui les caractérisent, les milieux forestiers, agricoles et urbains qui les composent, les paysages qui les singularisent, participent à l'identité et à la vitalité de ces régions et à la qualité de vie de leurs populations. L'urbanisation d'un territoire produit inévitablement des impacts sur l'environnement et sur le cadre de vie, qu'il soit naturel ou bâti : perte de la biodiversité, déforestation, dépréciation des paysages, fragmentation des écosystèmes, bâtiment à l'architecture non intégrée, patrimoine en péril, etc. Sous cette optique, les régions métropolitaines représentent des cadres de vie fragiles qui demandent à être consolidés et protégés (Plan métropolitain d'aménagement et de développement, 2012).

Inspirée du concept de « ceinture verte » en place dans certaines agglomérations du monde, la Trame verte et bleue du Grand Montréal (figure 1) propose la mise en valeur de milieux naturels protégés ainsi que les éléments du paysage et du patrimoine bâti qui sont des symboles forts de l'identité du Grand Montréal (encadré 1). La Trame verte et bleue du Grand Montréal s'appuie principalement sur les éléments identifiés et protégés du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) entré en vigueur en mars 2012.

Le PMAD s'inscrit dans la foulée de la vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la région. Intitulé « Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, responsable

et solidaire », adopté par la Communauté en 2003, l'énoncé de vision 2025 reconnaît la protection des milieux naturels comme une dimension clé de l'attractivité de la région.

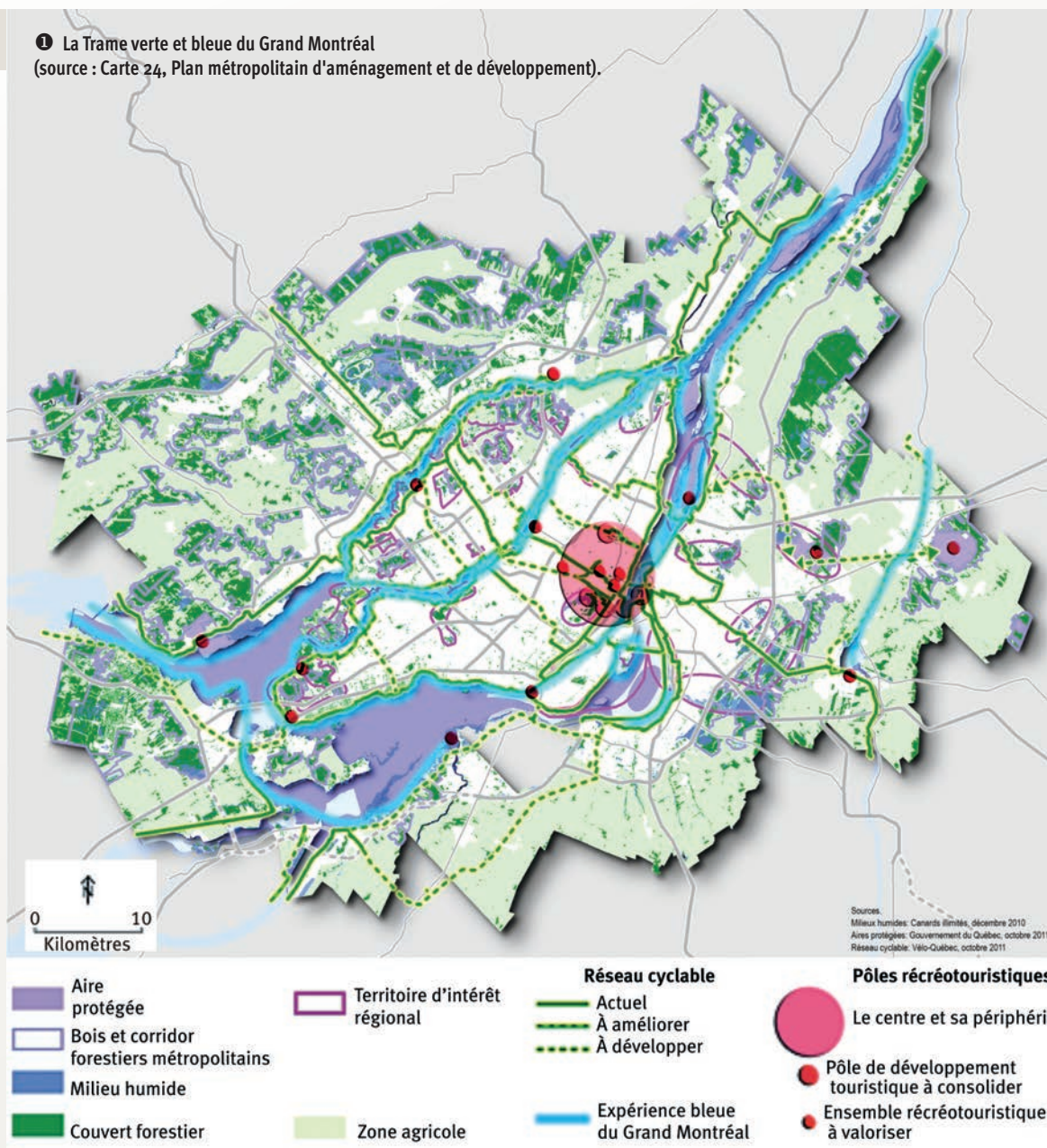
### Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur

En 2011, la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté le PMAD du Grand Montréal qui propose, pour une première fois, d'agir simultanément et de façon intégrée sur trois fronts, celui de l'aménagement, du transport et de l'environnement. À partir d'une prise en compte des atouts territoriaux de la région, le PMAD propose de relever les défis qui attendent le Grand Montréal en matière d'aménagement et de développement d'ici 2031 en identifiant trois grandes orientations :

- aménagement : un Grand Montréal avec des milieux de vie durables ;
- transport : un Grand Montréal avec des réseaux de transport performants et structurants ;
- environnement : un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur.

Sur le plan environnemental, le PMAD vise l'ambitieux objectif de Nagoya de protéger 17% de son territoire, ce qui représente un défi colossal en milieu métropolitain. Pour ce faire, un potentiel de protection composé principalement des bois d'intérêt métropolitain, des corridors forestiers, des cours d'eau et des milieux humides est identifié dans le PMAD. Il propose également des

1 La Trame verte et bleue du Grand Montréal  
(source : Carte 24, Plan métropolitain d'aménagement et de développement).



mesures de protection des rives, du littoral, des milieux humides, des paysages et du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain auxquelles les instances régionales et locales du Grand Montréal doivent se conformer. Plus qu'un simple exercice de planification, les exigences du PMAD feront alors partie intégrante de la réglementation d'urbanisme de chacune des 82 instances locales.

La Trame multiplie les sites accessibles, à proximité des lieux de résidence, puis les relie pour en faciliter la connectivité. Accessible par les circuits cyclables, navigables et de transport en commun, la Trame permet aux résidents et aux visiteurs de bénéficier de l'archipel et des effets bénéfiques que procure la pratique d'une activité

## Une Trame verte et bleue pour la région métropolitaine

Appuyés sur les grands cours d'eau du territoire ainsi que sur les grands espaces verts que sont les collines Montérégiennes et les parcs nationaux, les points d'ancrage du concept sont répartis sur l'ensemble du territoire et rayonnent vers le centre. Le PMAD propose donc d'utiliser le terme « trame », par opposition à « ceinture », qui fait plutôt référence à un ruban entourant le centre.

## 1 LE GRAND MONTRÉAL

Le Grand Montréal regroupe près de la moitié de la population et des emplois de la province et joue un rôle central dans la création de la richesse du Québec. Afin d'assurer la planification de ce territoire de 4 360 km<sup>2</sup>, le gouvernement du Québec a créé, en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal. Dirigée par un conseil de 28 élus locaux représentant les 82 municipalités du Grand Montréal et présidée par le maire de Montréal, la Communauté est un organisme de planification, de coordination et de financement qui a notamment compétence en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de transport, d'environnement, de logement social et d'équipements à caractère métropolitain.

▶ non émettrice de gaz à effet de serre en milieu naturel. Aux 42 022 hectares d'espaces naturels déjà protégés, la Communauté prévoit d'ajouter 41 452 hectares de bois et de corridors forestiers ainsi que 8 701 hectares de milieux humides. Au total, 92 175 hectares présentent un potentiel de conservation atteignant 21,1 % du territoire (tableau 1).

Basé sur le concept « Biodiversité, accessibilité, connectivité », le développement d'un réseau d'espaces bleus et verts, alliant protection et mise en valeur, devrait permettre à tous les secteurs de la région métropolitaine de bénéficier du réseau hydrographique de l'archipel et des espaces naturels du Grand Montréal. La Communauté fait le pari que les citoyens qui auront accès à de telles richesses, qui contribuent largement à l'attractivité du territoire, en deviendront les meilleurs gardiens.

### La mise en œuvre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal

Pour mettre en œuvre le PMAD et faire en sorte que des résultats tangibles en découlent rapidement, la Communauté a adopté, à sa propre initiative, le Plan d'action 2012-2017. Ce plan d'action complète la dimension réglementaire formelle du PMAD par des actions et la réalisation de projets concrets ainsi que des moyens de mise en œuvre convenus en concertation. La réalisation des initiatives proposées au plan d'action est sous la responsabilité politique des commissions de la Communauté.

Afin d'amorcer la mise en place de la Trame verte et bleue, la Commission de l'environnement de la Communauté a recommandé la mise en œuvre de grands projets métropolitains (figure 2 et encadré 2) ainsi que la signature d'une entente de financement proposée par le gouvernement du Québec dans son budget 2012-2013. Le 23 janvier 2013, le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal, annonçaient des investissements de 150 M\$ afin d'assurer la mise en œuvre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Cinq grands projets métropolitains sont ciblés (figure 2), soit :

- le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire (143 km),
- le Parc-plage du Grand Montréal,
- le Parc de la rivière des Mille-Îles,

- le Corridor forestier du mont Saint-Bruno,
- le Corridor forestier de Châteauau-Léry.

Ces projets jettent les bases de la Trame verte et bleue en appuyant financièrement des acquisitions stratégiques et des projets de mise en valeur sur des ensembles forestiers couvrant plus de 18 000 hectares (équivalent à 4 % du territoire de la Communauté), contribuant ainsi aux objectifs de conservation des milieux naturels. Déjà vingt projets d'acquisition de bois et de mise en valeur ont fait l'objet d'un appui financier par le biais des programmes tripartites de financement développés en collaboration avec le gouvernement du Québec. Ainsi, chaque projet admissible bénéficie d'un appui financier partagé du gouvernement du Québec et de la Communauté pouvant atteindre les deux tiers des dépenses. À titre d'interlocuteur unique, la Communauté métropolitaine simplifie les démarches des municipalités qui désirent bénéficier de cet appui financier.

## 2 LES PREMIERS PROJETS

Dès 2013, trois projets municipaux donnent le coup d'envoi à la Trame verte et bleue

### Projet de mise en valeur

- *Promenade riveraine dans le parc de la rivière des Mille-Îles*

Le prolongement du parc linéaire fait partie d'un concept global visant la consolidation des attraits de la ville de Saint-Eustache. En raison du potentiel qu'il représente pour la région tant sur les plans récréatifs, culturels, patrimoniaux que touristiques, ce projet contribue à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue. Conformément au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme, ce projet favorise l'accessibilité à la rive, l'aménagement de berge, l'augmentation de la visibilité de la rivière des Mille-Îles, la connectivité des activités récréatives et culturelles du secteur et le prolongement du réseau cyclable et piétonnier du secteur.

### Projet d'acquisition

- *Acquisition de deux propriétés situées au cœur du corridor forestier Châteauau-Léry*

Les deux terrains ciblés se situent de part et d'autre du Centre écologique Fernand-Seguin (CEFS). Leurs acquisitions ont permis la conservation de près de 11,5 hectares supplémentaires sur lesquels vivent dix espèces floristiques à statut précaire parmi lesquelles l'aigremoine pubescente et l'aubépine suborbiculaire. Le milieu, principalement forestier, est constitué d'éboulis à feuillus nobles dont le caryer ovale et le noyer cendré ; ce dernier est considéré en voie de disparition au Canada. On trouve également des marécages arborescents dans le terrain au sud du CEFS.

### 1 Potentiel des aires de conservation des milieux naturels du Grand Montréal.

Statut	Définition	Superficies		Total	%
Aires protégées	Superficies bénéficiant d'un statut de protection et inscrites au registre du gouvernement du Québec	32 858 ha (7,5 %) en milieu aquatique	9 163 ha (2,1 %) en milieu terrestre	42 022 ha	9,6 %
Bois et corridors forestiers métropolitains non inclus dans les aires protégées	En milieu urbain : les bois métropolitains. En milieu agricole : les bois et corridors identifiés.	2 156 ha en milieu urbain	39 296 ha en milieu agricole	41 452 ha	9,5 %
Milieux humides (hors aires protégées, bois, corridors)	Milieux humides non inclus dans les aires protégées ni dans les bois et corridors forestiers métropolitains	8 701 ha		8 701 ha	2,0 %
<b>Total</b>				<b>92 175 ha</b>	<b>21,1 %</b>

Bien que ces cinq grands projets métropolitains permettent d'amorcer la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, divers autres programmes et partenariats sont en cours ou en planification afin de multiplier les sites accessibles, protégés et mis en valeur :

- l'élaboration d'un plan métropolitain de reboisement en milieu urbain, agricole, industriel, commercial, institutionnel et le long des grands axes de transport afin d'augmenter la couverture forestière du territoire ;
- l'augmentation des sommes allouées au Fonds bleu et au Fonds vert existants afin de co-financer des initiatives d'acquisition et de mise en valeur à l'extérieur des cinq projets métropolitains ;
- la mise sur pied d'un mécanisme de contrat de corridor écologique ;
- la mise sur pied d'un programme de plans de conservation des milieux humides ;
- l'intégration des milieux naturels protégés régionaux et locaux au calcul des aires protégées ;
- la collaboration avec les MRC (municipalités régionales de comté) et les agglomérations à l'identification et la protection des espaces boisés lors de l'exercice de la conformité des schémas d'aménagement et de développement ;
- des initiatives de restauration et connectivité écologique entre les réservoirs de biodiversité ;

- l'aménagement de points d'accès aux berges et aux cours d'eau ;
- la connectivité des réseaux cyclables, nautiques et de transport en commun ;
- la mise en valeur des attraits récréotouristiques du territoire reliés aux milieux naturels, au paysage et au patrimoine.

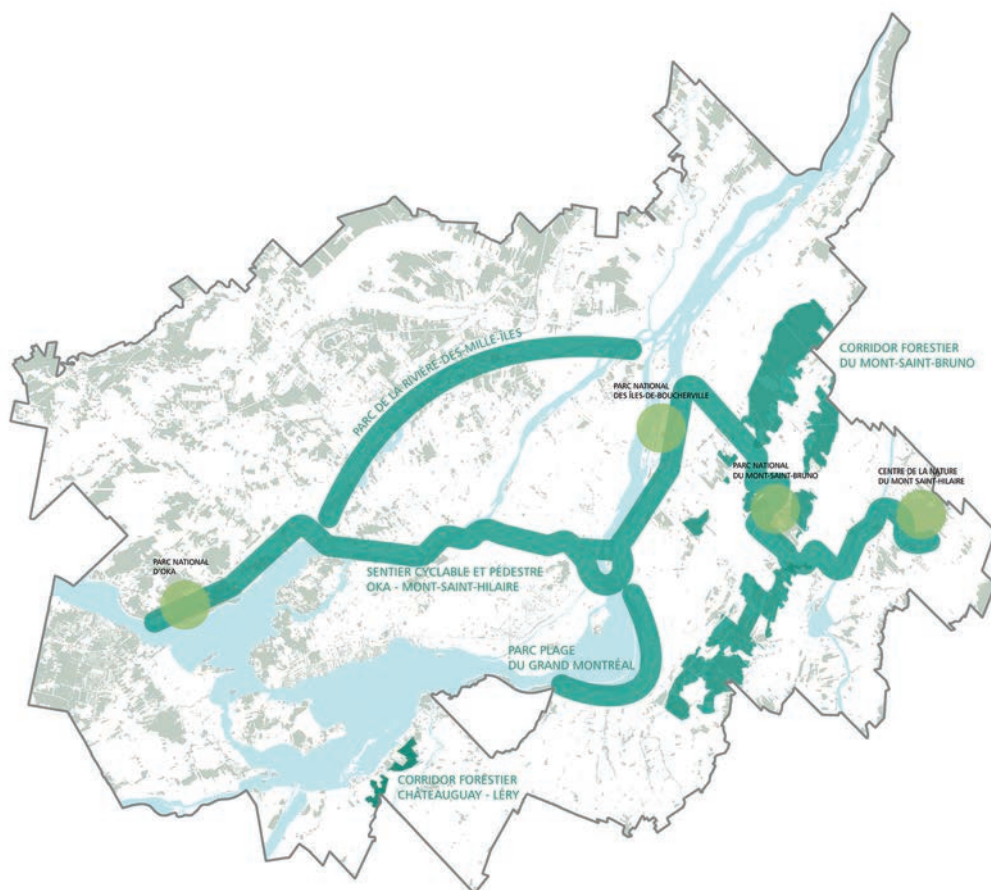
### Le suivi de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue

Parmi les mécanismes de suivi prévus par le PMAD, citons la mise sur pied d'une agora métropolitaine bisannuelle. Cette agora est une plateforme de réflexion réunissant des élus, des citoyens et d'autres acteurs-clés autour des différents thèmes d'intervention constitutifs du PMAD.

À travers les thèmes et les questions proposés aux participants lors de l'agora de 2013, les intervenants ont pu échanger sur les partenariats pour renforcer la Trame verte et bleue et les paysages identitaires métropolitains. Cette mobilisation citoyenne a permis d'identifier des chantiers de travail ainsi que d'établir des indicateurs qui soutiendront la réalisation de ce projet ambitieux tout en fixant l'année de comparaison, ce que l'on pourrait appeler un « temps zéro ».

#### 2 La Trame verte et bleue : les cinq projets du Grand Montréal

(source : Communauté métropolitaine de Montréal, Plan métropolitain d'aménagement et de développement).



## 2 Contribution des projets métropolitains au Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal.

	Sentier cyclable et pédestre	Parc Rivière des Mille-Îles	Parc-plage du Grand Montréal	Corridor écologique du Mont-Saint-Bruno	Corridor écologique Chateauguay- Lévy
Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal		✓		✓	✓
Protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains		✓		✓	✓
Augmenter la superficie des aires protégées et le couvert forestier		✓		✓	✓
Favoriser la protection et le renouvellement de la biodiversité		✓	✓	✓	✓
Restaurer et connecter les sites potentiels et existants (réservoirs de biodiversité)		✓		✓	✓
Protéger les milieux naturels et les écosystèmes		✓		✓	✓
Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables		✓	✓		
Augmenter les points d'accès à l'eau à des fins récréatives		✓	✓		
Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques	✓	✓	✓	✓	✓
Mettre en valeur les composantes de la Trame verte et bleue	✓	✓	✓	✓	✓
Proposer des mesures de connectivité et de mise en réseau	✓	✓	✓	✓	✓
Mettre en valeur les milieux naturels et les attraits récréotouristiques de la région	✓	✓	✓	✓	✓
Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine et la réduction des gaz à effet de serre	✓	✓	✓	✓	✓
Offrir aux citoyens un contact privilégié avec la nature	✓	✓	✓	✓	✓
Contribuer à l'identité et à la vitalité de la région métropolitaine ainsi qu'à la qualité de vie de ses citoyens	✓	✓	✓	✓	✓
Favoriser un développement urbain et durable	✓	✓	✓	✓	✓
Contribuer à l'attractivité du Grand Montréal	✓	✓	✓	✓	✓
Influencer le dynamisme économique	✓	✓	✓		

► Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre de la Trame verte et bleue, l'Observatoire Grand Montréal – un espace web de diffusion d'informations et de données sur le Grand Montréal – est mis à contribution. Un tableau de bord permettra d'évaluer, grâce à un certain nombre d'indicateurs, le progrès réalisé vers l'atteinte des objectifs du PMAD et la réalisation des actions proposées au Plan d'action 2012-2017 (tableau 2). Cette évaluation fera l'objet d'un rapport biennal adopté par le conseil et transmis au ministre. ■

### L'auteur

**Michel ALLAIRE**  
Communauté métropolitaine de Montréal  
1002 rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 2400  
Montréal (Québec) H3A 3L6 – Canada  
✉ [michel.allaire@cmm.qc.ca](mailto:michel.allaire@cmm.qc.ca)

### EN SAVOIR PLUS...

Documents disponibles en ligne : <http://pmad.ca/>

- 📄 Plan métropolitain d'aménagement et de développement
- 📄 Fascicule de la Trame verte et bleue du Grand Montréal
- 📄 Cadres de référence administratifs des projets métropolitains
- 📄 Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain
- 📄 Communauté métropolitaine de Montréal : <http://cmm.qc.ca>



*Les berges aménagées du Vieux-Port de Montréal aux abords du Saint-Laurent : un lieu récréo-touristique du Grand Montréal.*